

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit et le 11 Avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H07 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BUGAUD, E. FARGIER, A. CHIRAUSSSEL, JP. CONSTANT (procuration de M. ALLAMEL), J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, S. CIVIER, G. JALADE, B. PERRUSSET (procuration de G. FANGIER), C. BOUTONNET, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (procuration de P. MANENT), D. BERAL (procuration de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (procuration de M. DUBOIS), S. REYNIER, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE.
Mesdames R DUPLAN, MN. DURAND (procuration de P. GAILLARD), C. FAURE, F. DUMAS, F. NOGIER, C. DUCHAMP, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND, D. CHARITA, C. GARCIA

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 45

Procurations : 6

Votants : 51

Absents : 4

Date de convocation : 05/04/2018

Absents : Messieurs A. BASTIDE, F. JOUFFRE,
M. CHAZE et J. SARTRE

En présence des suppléants non votants :
Monsieur L. JOFFRE

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Aire d'accueil des gens du voyage

- lancement de l'opération
- demande de subvention au titre de la DETR 2018

Le Président rappelle la délibération DEL 26102017-05 du 26/10/2017 par laquelle étaient exposées les réglementations liées à la LOI NOTRE pour l'accueil des gens du voyage ainsi que la compétence communautaire obligatoire en matière de création d'aire d'accueil des gens du voyage.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Ardèche approuvé en 2003 prévoit la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage de 20 places caravanes sur la commune d'Aubenas, laquelle n'a pas encore été officiellement concrétisée.

La démographie d'Aubenas (+ de 5 000 habitants) impose à la CCBA de réaliser dans les meilleurs délais une aire d'accueil pour les gens du voyage.

Pour ce faire, un travail a été engagé avec la commune d'Aubenas et les services de l'Etat depuis le début de l'année 2017.

Après analyse de plusieurs sites potentiels sur la commune d'Aubenas, il s'avère que le site le plus opportun pour réaliser cette aire d'accueil est celui sis lieu-dit la Gare où stationnent d'ailleurs depuis plusieurs années des gens du voyage de passage ou sédentaires, la commune mettant à leur disposition les sanitaires, l'eau et l'électricité.

En effet, de par sa maîtrise foncière communale, sa situation à proximité directe des services et équipements, et son raccordement direct aux réseaux, le site de la Gare est apparu le plus viable techniquement et financièrement.

Le contrat de ruralité 2017/2020 approuvé par le conseil communautaire le 19 juin 2017, intégrait le projet de création de l'aire d'accueil en 2018 pour un coût global estimé à 600 000€ HT et pouvant bénéficier d'une subvention à hauteur de 35% soit 210 000 €.

Toutefois au vu de l'avancement et du chiffrage du projet, le plan de financement présenté lors du conseil communautaire du 26 octobre 2017 a été revu à la hausse, notamment suite à la pollution détectée du sous-sol liée aux anciennes activités ferroviaires, ce qui va générer des surcoûts et des travaux de VRD plus importants que prévus (décaissement et mise en décharge des matériaux pollués, remise en état du fond de forme).

Le président propose donc le nouveau plan de financement détaillé ci-dessous.

- Calendrier prévisionnel

Phases	Échéances prévisionnelles (hors phases de validation)
Consultation Maîtrise d'Œuvre (dont dépôt PA), CT, CSPS, études de sols	4/10/17 => Fin novembre
Etude de sols	Novembre 2017 – Février 2018 Compléments mars/avril 2018
Procédure de cession du terrain d'Aubenas à la CCBA (avis des domaines, bornage, acte de cession)	Juillet 2017 à mai 2018
Modification simplifiée du PLU	Octobre 2017 à mars 2018
Esquisse + réunion concessionnaires	Décembre 2017 - Janvier 2018
Rendu APD	Mars - Avril 2018
Dépôt Permis d'Aménager (selon modif. PLU)	
Rendu Projet / Arrêt coûts prévisionnels	Avril 2018
DCE Travaux + AO + choix entreprises / VISA	Avril => fin juin 2018
Travaux	Juillet à Décembre 2018
Réception	Janvier 2019
Mise en service de l'aire	1er trimestre 2019

- Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Objet	HT	Objet	HT
Acquisition foncière - frais de cession	35 €	Etat / DETR 2018 *	407 030 €
Dommage Ouvrage	15 000 €		
<i>s/total divers</i>	15 035 €		
Etude de sols	15 530 €		
Maîtrise d'œuvre - 8%	70 564 €	CD07 / Pass Territoires 2018 * (sollicité)	280 604 €
Contrôleur Technique	3 880 €		
Coordonnateur SPS	1 444 €		
<i>s/total honoraires</i>	91 418 €		
Voiries	305 685 €	Autofinancement	344 976 €
Réseaux humides et secs	175 689 €		
Espaces verts	61 540 €		
Constructions dont télégestion	339 140 €		
<i>s/total travaux</i>	882 054 €	TOTAL	1 032 609 €
Divers imprévus sur travaux - 5%	44 103 €		
TOTAL HT	1 032 609 €		

* Hors frais divers

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (moins 1 abstention: N. BARACAND):

- Approuve le nouveau plan de financement prévisionnel pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage de 20 places caravanes à Aubenas ;
- Sollicite une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR 2018 à hauteur de 40 % du coût des travaux HT, soit un montant sollicité de 407 030 € ;
- Sollicite l'engagement anticipé de l'opération ;
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le 26 AVRIL 2018 »
L'Ordonnateur soussigné certifie le caractère exécutoire par réception en Préfecture

en date du 26 AVR. 2018

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 12 Avril 2018

Le Président,
Louis BUFFET

